

Garantie *Bleue*
Réalisez vos projets, nous vous suivons



CONTACT

Garantie *Bleue*
Réalisez vos projets, nous vous suivons

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ET SOUHAITEZ OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?

APPELEZ-NOUS AU 0 825 837 376*

(*0.15 € la minute)

**OU CONTACTEZ-NOUS À L'ADRESSE SUIVANTE :
info@garantiebleue.fr**



Credits photos : Zéfa, Stockbyte, Getty images - SI SENIOR !

POUR NOUS,
LA MALADIE N'EST PAS
UN OBSTACLE AUX PROJETS

Garantie *Bleue*

Réalisez vos projets, nous vous suivons

Contracter un emprunt immobilier ou professionnel nécessite la souscription d'une assurance pour garantir la banque en cas de décès.

Aujourd'hui, les personnes traitées ou ayant été traitées pour un cancer se heurtent à des refus quasi systématiques.

Afin d'améliorer l'accès à une assurance pour les personnes en phase de rémission,

La Flandre Assurances a développé, en étroite collaboration avec le comité du Nord de La Ligue contre le cancer : Garantie Bleue

Une solution spécialement adaptée qui permet de continuer à faire des projets, mais surtout de les réaliser.



LA FLANDRE ASSURANCES

Le partenaire qui vous permet de concrétiser vos projets !

Afin de faciliter l'accès à une assurance de prêts pour les personnes présentant un « risque aggravé » par leur état de santé, la Convention BELORGEY a été signée en 2001 entre les professionnels (assureurs et banquiers), les pouvoirs publics, et les grandes associations de patients et de consommateurs. Cette convention doit permettre aux personnes ayant été traitées pour une affection grave, en dehors de toute évolutivité, et à une certaine distance de la fin du traitement, de bénéficier d'une couverture du risque décès liée à certains emprunts.

Outre ce dispositif, avec Garantie Bleue vous pouvez vous assurer de 15 000 € à 400 000 €.

Le risque aggravé peut enfin être assuré. Avec la Garantie Bleue vous pouvez accéder à :

- > **Vos prêts à caractère personnel***:
Prêts immobiliers, automobiles, travaux
- > **Vos prêts à caractère professionnel***:
Prêts pour l'acquisition de locaux et de matériels

*Les éléments nécessaires à l'examen de votre demande, transmis sous pli confidentiel au médecin conseil sont : un rapport médical de votre médecin traitant, votre dossier médical lié à la pathologie. Une fois le dossier complet, une réponse vous est donnée sous 72 h.



« Avec Garantie Bleue, enfin une chance de voir vos projets devenir réalité. »

L'annonce d'un cancer est toujours un véritable choc.

L'impression de ne plus être comme tout le monde, que votre vie bascule et ne sera plus jamais comme avant : vous connaissez.

Une fois l'affection stabilisée, il est primordial, pour vous et votre famille, de continuer à vivre comme avant et surtout comme tout le monde.

Faire des projets en fait partie ! C'est pour cela que nous soutenons Garantie Bleue.

Avec elle, vous continuez à vivre et à avoir les mêmes droits que tout le monde, même si vous avez été atteint d'un cancer aujourd'hui en phase de rémission.

Parce que la maladie et les projets sont deux choses complètement différentes !

Dr G. DEPADT
Président du Comité du Nord